

DELIBERATION N° 75-9 du 28 AVRIL 1975
PORTANT AUTORISATION D'ACHAT D'UN IMMEUBLE SIS A CAEN

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de
Bassin "Seine-Normandie",

DELIBERE

Article unique

Le Directeur de l'Agence est autorisé à signer le contrat et tous autres actes annexes portant sur l'acquisition de locaux, en co-propriété avec le Ministère de l'Agriculture, sis à CAEN, ZUP de la Pierre Heuzé, Boulevard du Général Vanier, d'une superficie approximative de 291 m² utile de bureaux, au 3ème étage du bâtiment principal, d'une valeur Mai 1974 de 806 000 F. Le Directeur est également autorisé à procéder à toutes les formalités et à toutes demandes d'avis nécessaires pour que l'acquisition soit parfaite.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 74-19 du 11 Décembre 1974.

Le Président du
Conseil d'Administration

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

M. DOUBLET

F. VALIRON